

COVID-19 AU MANITOBA

Le Manitoba a mis en œuvre plusieurs modifications visant à mieux protéger la santé des Manitobains. Celles-ci comprennent :

- recommander l'annulation des rassemblements de plus de 50 personnes;
- suspendre les services aux garderies autorisées à compter de la fin de la journée le vendredi 20 mars jusqu'au 10 avril;
- travailler à la création d'options de garde d'enfants pour les travailleurs de première ligne et les employés des services essentiels;
- suspendre les classes dans les écoles de la maternelle à la 12^e année au Manitoba du 23 mars au 10 avril;
- fermer les casinos;
- recommander la suspension immédiate des visites dans les établissements de soins de longue durée au Manitoba, des exceptions pouvant être faites pour des raisons de compassion;
- suspendre l'accès des visiteurs dans tous les hôpitaux du Manitoba, des exceptions pouvant être faites pour des raisons de compassion au cas par cas;
- pour les patients en pédiatrie, restreindre les visites à un parent ou à un tuteur à la fois après avoir été contrôlé;
- reporter les chirurgies des patients qui sont particulièrement vulnérables à la COVID-19 et communiquer directement avec eux si leur chirurgie est touchée;
- suspendre les services de dépistage du cancer du sein du programme BreastCheck d'Action cancer Manitoba pendant au moins deux semaines à compter du 19 mars;
- suspendre immédiatement les programmes de jour pour adultes et les programmes semblables offerts dans les établissements de soins de longue durée ou les foyers de soins personnels;
- suspendre les services de repas collectifs pour le Programme des services de soutien aux personnes âgées;
- mettre en place des options de visites virtuelles et de soins de psychothérapie virtuels, notamment des vidéoconférences, en plus des modèles de soins traditionnels;
- suspendre les programmes de jour du Services d'intégration communautaire des personnes handicapées offerts aux adultes ayant une déficience intellectuelle, des exceptions pouvant être faites pour les cas particuliers;
- demander aux clients de l'Aide à l'emploi et au revenu de communiquer avec le personnel du programme en téléphonant au centre d'appel dans les plus brefs délais, afin de respecter les recommandations d'éloignement social;

- annuler toutes les activités planifiées par les guides-interprètes et fermer tous les centres d'interprétation jusqu'à nouvel ordre dans les parcs du Manitoba;
- recommander fortement à tous les Manitobains, y compris les fournisseurs soins de santé, d'annuler ou de reporter tous les voyages non essentiels à l'étranger;
- concevoir un nouvel outil d'autoévaluation, qui est maintenant en ligne pour aider les Manitobains à déterminer s'ils devraient téléphoner à Health Links – Info Santé pour être renvoyés à passer un test ou pour s'isoler volontairement;
- mettre en place des lieux de dépistage communautaires à Winnipeg et dans les régions rurales du Manitoba où les personnes peuvent être évaluées et subir un test de dépistage de la COVID-19 après y avoir été renvoyées par Health Links – Info Santé;
- fournir des conseils sur les mesures d'éloignement social pour les Manitobains.

Les responsables de la santé publique recommandent fortement à tous les Manitobains, y compris les fournisseurs de soins de santé, d'annuler ou de reporter tous les voyages non essentiels à l'étranger. Ils recommandent aussi que tous les voyageurs internationaux s'isolent volontairement et autosurveillent l'apparition de symptômes dans les 14 jours suivant leur retour au Canada.

Les responsables de la santé rappellent aux médecins, aux fournisseurs de soins de santé et aux membres du personnel de soutien qui reviennent d'un voyage à l'étranger qu'ils DOIVENT s'autoidentifier auprès du service de santé au travail de leur organisme ou de leur lieu de travail.

À mesure que la pandémie de la COVID-19 évolue, tous les Manitobains ont un rôle à jouer dans le ralentissement de sa propagation et la minimisation de ses répercussions sur le système de santé et les collectivités. Les stratégies d'éloignement social pour les tous les Manitobains comprennent ce qui suit :

- annuler ou reporter les événements à grande envergure comptant plus de 50 participants;
- minimiser les contacts prolongés (plus de 10 minutes) et étroits (moins de deux mètres) avec d'autres personnes en public;
- éviter le contact direct (toucher) pour les salutations, comme les poignées de main;
- désinfecter les surfaces fréquemment utilisées;
- suivre les conseils de santé publique en matière d'autosurveillance et d'isolement volontaire s'ils ont voyagé ou ont été exposés à une personne infectée par le virus;
- envisager d'éviter les déplacements, les endroits bondés et les activités réunissant une foule, particulièrement s'ils sont à risque plus élevé.

On encourage les gens à prendre des mesures de prévention courantes, y compris se laver les mains régulièrement avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 secondes. Il est important de bien se sécher les mains. Les gens peuvent aussi utiliser des nettoyeurs pour les mains à base d'alcool si leurs mains ne sont pas visiblement sales.

Ils devraient également se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir lorsqu'ils toussent ou éternuent, ou tousser ou éternuer dans leur manche. Se préparer signifie également se renseigner auprès de sources officielles de renseignements pour s'assurer d'obtenir l'information la plus récente et la plus exacte.

Les employeurs devraient revoir leurs plans de continuité des activités et prendre des mesures pour que les employés puissent demeurer à la maison lorsqu'ils sont malades, sans faire face à des obstacles comme devoir présenter un billet du médecin, et faire du télétravail si c'est possible. Les employeurs devraient aussi suspendre les déplacements non essentiels liés au travail à l'extérieur du Manitoba et encourager les réunions virtuelles pour réduire les contacts étroits et prolongés entre les personnes.

Il y a eu des signalements de nombreuses escroqueries par hameçonnage liées à la COVID-19. Bon nombre d'entre elles consistent à demander aux gens de donner leurs renseignements de carte de crédit pour qu'ils obtiennent des médicaments à la suite de résultats de test positifs. Ce n'est pas un appel que les Manitobains recevraient de la part des responsables de la santé publique. On avise les Manitobains de ne pas communiquer leurs renseignements financiers, de raccrocher et de signaler l'appel au Centre antifraude du Canada au 1 888 495-8501 (sans frais).

Le ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active du Manitoba encourage aussi fortement les médias à faire preuve de prudence lorsqu'ils relatent des nouvelles sur l'évolution de la situation liée à la COVID-19, afin d'éviter les spéculations et rumeurs qui peuvent mener à la diffusion d'informations erronées.